

Procès-verbal de la réunion publique
du conseil municipal du 27 février 2024
à 20 h 30
Salle du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Laurent Chérubin :
Nombre des membres afférents au conseil municipal en exercice : 27 membres

Présents :

Fathi Aïdli, Jean-Louis Astor, Fabrice Baudeau, Pierre Bouissou, Guy Cassé, Éric Cherdo, Laurent Chérubin, Renaud Dardel, Claire Fabre, Henri De Ferluc, Sandrine Lassus, Cécile Laur, Serge Milhet, Gérald Monio, Marc Prido, Karine Rovira, Claire Séverac

Absents et excusés :

Anne Faures, Laure Frendo Rosso, Lauriane Garcia, Cécile Gomiéro-Alibert, Laurent Gonzalez, Kelly Lacroix, Martine Lavergne, Anne Vincent

Absents ayant donné procuration :

Élodie Cambou à Renaud Dardel
Christelle Paillé à Karine Rovira

Désignation du Secrétaire de séance :

☞ Sandrine Lassus est désignée secrétaire de séance.

Informations :

1/ Retour sur le conseil de communauté de février 2024 :

2/ Présentation des résultats des objectifs collectifs 2023 (cf : document ci-dessous)

3/ Fin du recensement

Monsieur le maire, après toutes ces informations, déclare la séance ouverte.

I - Comptabilité-Finances

Présents :

Fathi Aïdli, Jean-Louis Astor, Fabrice Baudeau, Pierre Bouissou, Guy Cassé, Éric Cherdo, Laurent Chérubin, Renaud Dardel, Claire Fabre, Henri De Ferluc, Sandrine Lassus, Cécile Laur, Serge Milhet, Gérald Monio, Marc Prido, Karine Rovira, Claire Séverac

Absents et excusés :

Anne Faures, Laure Frendo Rosso, Lauriane Garcia, Cécile Gomiéro-Alibert, Laurent Gonzalez, Kelly Lacroix, Martine Lavergne, Anne Vincent

Absents ayant donné procuration :

Élodie Cambou à Renaud Dardel
Christelle Paillé à Karine Rovira

Nombre de Votants : 19

Pouvoirs : 2

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 19

Sans participation : 0

1/ Débat d'orientation budgétaire 2024

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi Notre

Vu le rapport sur les grandes orientations budgétaires transmis à l'appui du projet de délibération à l'ensemble des membres du conseil municipal

Vu la présentation en commission finances qui s'est tenue le 9 février 2024

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la tenue d'un débat d'orientation budgétaire est une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants et doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique.

Les échanges et débats permettent aux élus de s'exprimer notamment sur la stratégie financière de la commune en s'appuyant sur un rapport présentant :

- les orientations budgétaires de la commune,
- les engagements pluriannuels engagés,
- la structure et la gestion de la dette,

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président :

- déclare que le débat sur les orientations budgétaires s'est tenu conformément aux dispositions réglementaires,
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Débat :

Les élus de la liste minoritaire remercient pour cette présentation : ils indiquent que, chaque année, le décalage des investissements non réalisés a un impact sur la fiscalité. Il semble nécessaire de disposer d'une trajectoire sur la masse salariale (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – GPEC)

On a un plan pluriannuel (PPI), il faut également disposer d'un GPEC cela permettra des anticipations. Le désendettement de la commune permet de s'endetter à nouveau mais attention aux taux d'intérêts qui pourraient impacter les charges de fonctionnement.

Le scénario 3 présenté paraît plus équilibré : même si le report de solde diminue, il reste encore important.

Une question est posée sur l'évolution de la fiscalité du Sicoval ? Notamment la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) ?

Monsieur le maire partage la projection sur l'avenir mais les impacts extérieurs qu'on a connus nous poussent à la prudence. Ne pas prévoir de marge de manœuvre serait une erreur.

À titre d'exemple en 2023 : point d'indice / coût énergie / prime pouvoir d'achat... Tout cela ne pouvait se prévoir à l'avance.

Pour le personnel, on est en-dessous des prévisions. Ce n'est pas une satisfaction : on n'a pas pu recruter. On a été obligé de composer et de mettre en difficulté notre personnel. Pour ce qui est d'anticiper et de prévoir pour le GPEC nous sommes d'accord : ces éléments seront d'ailleurs présentés lors la prochaine commission Finance du 7 mars.

Si on se projette en 2025 on anticipe l'évolution de la population, les services associées et les recrutements à venir.

C'est la même chose pour la fiscalité. On a augmenté la fiscalité, oui... mais il faut prendre en compte, les nouveaux services qu'on développe. On ne peut pas parler de fiscalité sans dire ce que l'on fait. 1 million d'euros de recettes supplémentaires depuis le début du mandat cette somme est égale à un investissement concret : l'aménagement des espaces extérieurs de l'espace Claude Ducert. Certains font des augmentations de + 15 %, + 20 % en début de mandat. C'est simple et ça rapporte. Nous, nous avons choisi de faire du progressif.

Quand on parle de + 1,5 %, c'est pour conserver une dynamique. Nous réfléchissons également à la façon dont on redistribue aux habitants pour encourager et inciter sur des politiques vertueuses (aide aux vélos, aide au sport, isolation des bâtiments..., la réflexion est engagée) et permettre une gestion prudente de la collectivité. Aucune décision modificative (DM) n'a été présentée en 2023 malgré les différents facteurs extérieurs (indice / prime pouvoir d'achat notamment).

Les élus de la liste minoritaire sont d'accord pour la prudence mais pas dans l'exagération. Ne pas augmenter les taux cette année ne va pas mettre la commune en péril. Il faut aussi suivre les préconisations de l'État. Attention à ne pas toujours mobiliser le même ressort.

Monsieur le maire rappelle qu'il y a une difficulté : c'est la suppression de la taxe d'habitation. Il rappelle que la fiscalité supplémentaire permet des services supplémentaires pour les habitants. La revalorisation des valeurs locatives permet seulement de supporter les charges supplémentaires liées notamment à l'inflation.

Le débat étant clos la délibération a été approuvée à l'unanimité.

II - Ressources humaines

Présents :

Fathi Aïdli, Jean-Louis Astor, Fabrice Baudeau, Pierre Bouissou, Guy Cassé, Éric Cherdo, Laurent Chérubin, Renaud Dardel, Claire Fabre, Henri De Ferluc, Sandrine Lassus, Cécile Laur, Serge Milhet, Gérald Monio, Marc Prido, Karine Rovira, Claire Séverac

Absents et excusés :

Anne Faures, Laure Frenedo Rosso, Lauriane Garcia, Cécile Gomiéro-Alibert, Laurent Gonzalez, Kelly Lacroix, Martine Lavergne, Anne Vincent

Absents ayant donné procuration :

Élodie Cambou à Renaud Dardel
Christelle Paillé à Karine Rovira

Nombre de votants : 19

Pouvoirs : 2

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 19

Sans participation : 0

2/ Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps

complet

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général de la fonction publique territoriale

Vu la délibération en date du créant l'emploi de à une durée hebdomadaire de 35 h 00 hebdomadaires

Vu l'avis du comité social territorial en date du 07/02/2024

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de supprimer l'emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à 35 h 00 hebdomadaires pour les fonctions de « discothécaire ».

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, délibère et décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le maire de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet (35 h 00 hebdomadaires). Le tableau des effectifs sera mis à jour.

- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération a été approuvée à l'unanimité.

III - Culture

Présents :

Fathi Aïdli, Jean-Louis Astor, Fabrice Baudeau, Pierre Bouissou, Guy Cassé, Éric Cherdo, Laurent Chérubin, Renaud Dardel, Claire Fabre, Henri De Ferluc, Sandrine Lassus, Cécile Laur, Serge Milhet, Gérald Monio, Marc Prido, Karine Rovira, Claire Séverac

Absents et excusés :

Anne Faures, Laure Frenedo Rosso, Lauriane Garcia, Cécile Gomiéro-Alibert, Laurent Gonzalez, Kelly Lacroix, Martine Lavergne, Anne Vincent

Absents ayant donné procuration :

Élodie Cambou à Renaud Dardel
Christelle Paillé à Karine Rovira

Nombre de Votants : 19

Pouvoirs : 2

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 19 Sans participation : 0

3/ Demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Garonne au profit du projet artistique 2024 de la Maison Salvan, le centre d'art municipal communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal

Vu l'appui qu'apporte le Conseil Départemental de la Haute-Garonne à certaines structures engagées dans des projets artistiques dans le domaine des arts visuels à l'année travaillant, en particulier, avec des artistes installés dans le département.

Vu l'intérêt du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour les structures artistiques qui s'engagent volontairement dans un accès à la culture pour tous.

Vu le projet artistique 2024 de la Maison Salvan en faveur de la création et de l'accès du public à celle-

ci, en s'appuyant sur des artistes et des partenaires en particulier départementaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, qu'en raison de l'action de la Maison Salvan et de son projet artistique 2024, soit sollicitée une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour un montant de 8000 €.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, délibère et décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire consistant à solliciter une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre de sa politique de soutien aux structures artistiques, pour un montant de 8000 €.

- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération a été approuvée à l'unanimité.

IV – Voirie

Présents :

Fathi Aïdli, Jean-Louis Astor, Fabrice Baudeau, Pierre Bouissou, Guy Cassé, Éric Cherdo, Laurent Chérubin, Renaud Dardel, Claire Fabre, Henri De Ferluc, Sandrine Lassus, Cécile Laur, Serge Milhet, Gérald Monio, Marc Prido, Karine Rovira, Claire Séverac

Absents et excusés :

Anne Faures, Laure Frendo Rosso, Lauriane Garcia, Cécile Gomiéro-Alibert, Laurent Gonzalez, Kelly Lacroix, Martine Lavergne, Anne Vincent

Absents ayant donné procuration :

Élodie Cambou à Renaud Dardel
Christelle Paillé à Karine Rovira

Nombre de Votants : 19

Pouvoirs : 2

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 19 Sans participation : 0

4/ Mise en place de 3 bornes de types marchés*

La délibération a été retirée de l'ordre du jour à l'unanimité par 19 oui

Questions diverses :

Un bilan relatif aux activités artistiques de la Maison Salvan fera l'objet d'une présentation lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

L'ordre du jour et les questions ayant été traités en totalité, la séance est levée à 22 h 25.

La secrétaire de séance

Le maire

Sandrine Lassus

Laurent Chérubin